



La reprise dans le contexte de la crise sanitaire

HIS du 11 septembre 2020

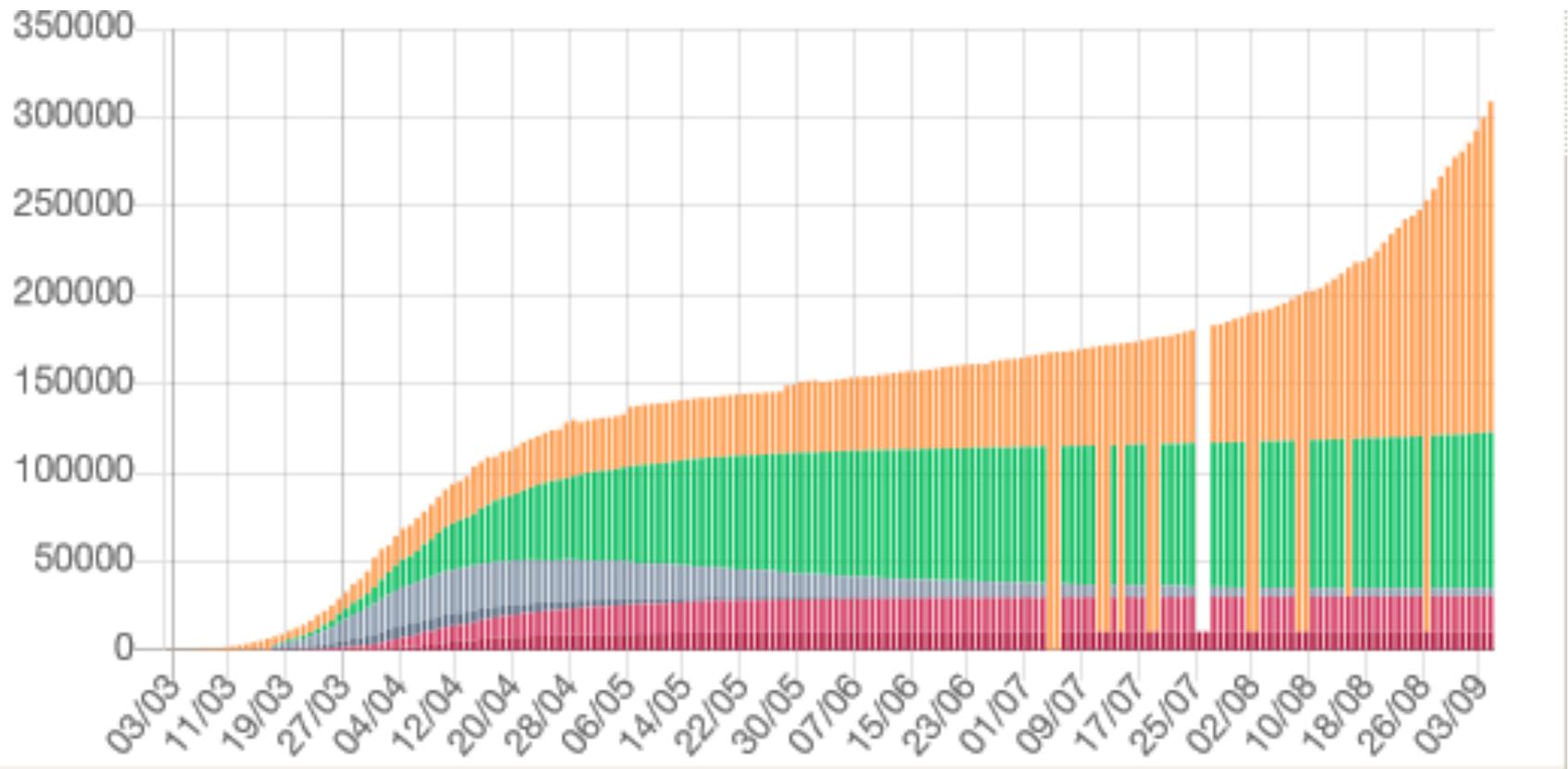
Laurence DALBOUSSIÈRE & Sébastien CROZIER

- Etat des lieux de la crise sanitaire
- Les mesures gouvernementales sur le travail
- Règles dans l'entreprise
- La position de la CFE-CGC



Etat des lieux de la crise sanitaire

Etat des lieux de la crise sanitaire (1/2)



- Augmentation des cas de Covid19 mais pas des décès

Etat des lieux de la crise sanitaire (2/2)

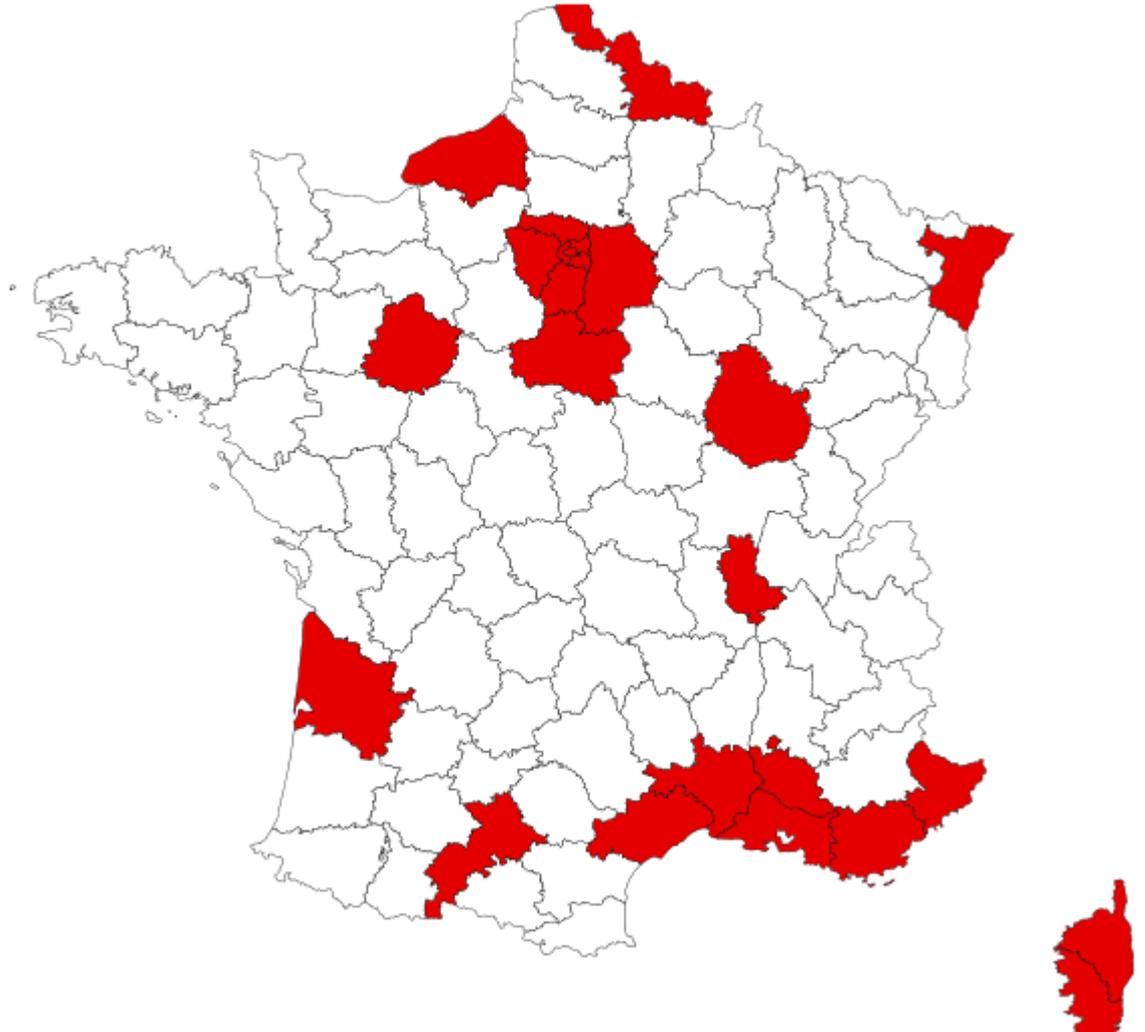
- 20 juillet: décision de l'état du port du masque
 - ▣ dans les lieux publics clos (les boutiques)
 - ▣ dans les transports

- Une 2^{ème} vague ?
 - ▣ ¼ des départements français en zone rouge au 7/09
 - ▣ 28 départements en zone active de transmission de la maladie

- Dispositions supplémentaires prises par certains préfets
 - ▣ Port du masque dans les lieux publics ouverts
 - ▣ Fermeture des restaurants, débits de boissons et assimilés et commerces d'alimentation générale (0h30 à 6h)
 - ▣ Pas de réunion à plus de 10 sur la voie publique sans autorisation
 - ▣ Pas d'évènement à plus de 5 000 personnes

Carte de France au 7/09/2020

Les zones de "circulation active" du coronavirus





Mesures gouvernementales sur le travail

Mesures gouvernementales – travail (1/ 3)

- Cadre légal de l'obligation de résultat de l'entreprise concernant la santé du travailleur
 - Protocole national du 31 août pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise face à l'épidémie de Covid19
 - ▣ https://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/protocole-national-sante-securite-en-entreprise_31_aout_2020.pdf
 - ▣ Vocation à s'appliquer au 1^{er} septembre 2020
 - Désignation d'un référent Covid19 dans chaque entreprise
 - Principes
 - ▣ Evaluer les risques d'exposition au virus ; mettre en œuvre des mesures de prévention ; réduction au maximum des expositions qui ne peuvent être supprimées ; privilégier les mesures de protection collective ; mise en place des mesures de protection répondant aux orientations du présent protocole.
- « le dialogue social est un élément essentiel pour la mise en œuvre des mesures prévues par ce protocole »

Mesures gouvernementales – travail (2/3)

- **Télétravail mode de travail recommandé**
 - ▣ Limite la saturation des transports
 - ▣ Encouragement « à y recourir plus fortement »
- **Respect des règles de distanciation sociale**
 - ▣ Eviter les croisements
 - ▣ Limiter la concentration et la densité
 - ▣ Garder 1 mètre de distance ou 4 m²
 - ▣ Port du masque GP systématique
 - ▣ peut être adapté en fonction de nombreux critères: couleur zone, espaces, renouvellement air, etc...
 - ▣ Dans un bureau individuel
 - ▣ Procédures de nettoyage (flex : attribution d'un poste fixe)
Contrôle de température ne peut pas être obligatoire
 - ▣ Mais auto-contrôle du salarié
 - ▣ Plan de circulation dans l'entreprise

- EPI
 - ▣ Masques GP, ou chirurgicaux ou FFP2 (personnel de santé)
 - ▣ Visière (ne pas être le seul moyen)
 - ▣ gel
 - ▣ Gants, etc.

- Rédaction du processus de prise en charge d'une personne symptomatique
 - ▣ Isolement dans une pièce dédiée avec un masque chirurgical
 - ▣ Encouragement au retour chez soi sauf si cas grave (15)
 - ▣ Cas avéré: le référent doit faciliter l'identification des cas contact en charge du traçage surtout les personnes à risque
 - ▣ Les médecins du travail peuvent délivrer les arrêts de travail
 - ▣ Désinfection selon recommandation du médecin du travail



Règles dans l'entreprise

Règles dans l'entreprise (1/3)

- « La lutte contre la propagation du virus appelle à la responsabilité de tous et de chacun »

- **Mesures générales pour les retours sur site**
 - ▣ Port du masque dans les open spaces et les bureaux partagés espaces communs, salles de réunion
 - ▣ Distance d'1 mètre
 - ▣ Nettoyage régulier des mains
 - ▣ Retour sur site généralisé
 - ▣ Possibilité de télétravail occasionnel de 2 jours / semaine (2 jours maison/3 jours site)
Demande à faire sur l'appli télétravail occasionnel
 - ▣ Peut se cumuler avec le TT régulier d'1 journée pour aller à 2 jours de TT
 - ▣ Distribution d'équipements pour les sites tertiaires (4 chirurgicaux, 10 lavables, gel)

Règles dans l'entreprise (2/3)

- **Déplacements limités**
 - ▣ À l'étranger : validation comex
 - ▣ en France hors représentants syndicaux: validation manager
- **Réunions non recommandées**
 - ▣ Formation en physique au plus près : ok avec masques
 - ▣ Séminaires ou réunions > 50 avec autorisation du Comex
 - ▣ Plus de limitation de capacitaire (dans la limite du respect du 1 mètre)
- **Restauration: restauration collective ou dans les rares salles prévues à cet effet**
- **Personnes à risques ou en contact avec des personnes à risques**
 - ▣ Certificat médical du médecin traitant daté après le 31/08 (cas précisés et restreints)
 - ▣ Télétravail possible 5/5 pour les métiers éligibles

Règles dans l'entreprise (3/3)

- Que faire en cas de suspicion de Covid19
 - ▣ Isolement
 - ▣ Prévenir le manager et RRH
 - ▣ Donner la liste au manager et au médecin de travail des personnes ayant été en contact (pendant plus de 15 mn)
 - ▣ « Les personnes en contact avec un malade du Covid19 sont invitées à ne pas se présenter sur site »

- Où trouver l'information ?
 - ▣ Anoo : <https://portailrh.sso.infra.ftgroup/dispositions-retour-sur-site-en-france-a-compter-du-1er-septembre> Mesures générales pour les retours sur site



Position de la CFE-CGC Orange

La position de la CFE-CGC (1/3)

- Décisions prises par des cadres avec voiture personnelle voire avec chauffeur et disposant d'un bureau individuel
 - ▣ Absence totale de dialogue social
 - ▣ Les instances élues sont des chambres d'enregistrement qui alimentent les Q&A
- Echec de la politique immobilière mise en place depuis 10 ans
 - ▣ Concentration sur IdF
 - ▣ Sites avec une forte densité de personnel
 - ▣ Temps de transport importants
 - ▣ Absence de tiers lieux
- Une entreprise à la dérive
 - ▣ Pas de motivation à venir sur place en l'absence de projet
 - ▣ Pb de l'organisation de l'entreprise
 - ▣ Absence d'outils de travail collaboratif

La position de la CFE-CGC (2/3)

- **Les activités sans télétravail possible**
 - ▣ Demande d'accompagnement des personnels ayant des personnes fragiles dans leur entourage
 - ▣ Renforcement des moyens mis à disposition

- **Télétravail (TT)**
 - ▣ Ouverture de négociations suite à notre demande
 - ▣ Augmentation du nombre de jours par semaine en TT
 - ▣ A minima, mise à la main du manager
 - ▣ NB : Orange moins-disante par rapport à d'autres grandes sociétés
 - ▣ Respect des demandes de TT
 - ▣ Trio de managers diffèrent la validation des demandes de TT

La position de la CFE-CGC (3/3)

- **Souplesse dans les prises de congés**
 - ▣ Anticipation des congés 2021 pour les Fonctionnaires et les CDI
 - ▣ Déblocage des CET de façon fractionnée
- **Amélioration de la qualité du matériel mis à disposition**
 - ▣ Les masques en tissu (fabriqués en Chine) ne sont pas tous de bon niveau
- **Déploiement d'outils numériques**
 - ▣ matériels et logiciels de Visio et collaboratifs pour tous les personnels
- **Attribution de TR à toute personne qui le désire notamment pour sécuriser son alimentation**
 - ▣ En vigueur seulement à OFS et SCE
- **Arrêt de l'instrumentalisation du Covid19 pour organiser les coûts promis aux marchés financiers**

Des questions ?

Merci de votre attention



Ensemble

